

Carnet d'Europe

Revue de réflexions et de propositions pour une Europe fédérale

N° 2020/01 – du 2 février 2020 – ISSN : 2119-2847 - 5 €

Actualité européenne :

Le devoir d'informer



Les associations partenaires à la publication du carnet bimestriel d'actualité européenne



Union of European Federalists
Union des Fédéralistes Européens
Union der Europäischen Föderalisten

Carnet d'Europe : la revue

ISSN 219 2820

Cette brochure est éditée par

PRESSE FEDERALISTE

8, rue Amédée-Bonnet
69008 LYON
SIRET : 315 384 909 00018

Impression

L'interface/Messidor

106, avenue Franklin-Roosevelt
69 120 VAULX-EN-VELIN

1^{er} trimestre 2020



Presse fédéraliste

L'édito d'Alain REGUILLON : Une nouvelle formule pour plus d'information

Ce premier numéro de l'actualité européenne sera suivi de cinq autres, en avril, en juin, en août, en octobre et en décembre. En août, il s'agira d'un dossier thématique sur un sujet qui reste à déterminer. La formule de la lettre est abandonnée après 10 ans d'existence pour laisser place à la revue qui mobilisera davantage de rédacteurs dont, chaque fois, une ou un député européen qui traitera de l'actualité du Parlement européen.

Pour ce numéro, c'est Sylvie Guillaume qui s'attelle à cette tâche en évoquant quelques sujets d'importance comme le climat, la mise en place des institutions après les élections européennes de mai, le pacte vert, le Brexit, le budget ou encore l'avenir de l'Union européenne. Une belle contribution.

Chaque numéro comportera un dossier. C'est à Jacques Fayette que j'ai demandé cet exercice. Le 1^{er} février à 0 heure, le Royaume-Uni ne sera plus officiellement membre de l'Union. Il convient donc de rappeler le long feuilleton de cette décision et d'une négociation difficile...qui reste à finaliser. Onze mois pour parvenir à un accord sur les futures relations qui lieront les deux partenaires. Ce sera juste, compliqué et ce devrait être équitable ; le pari est loin d'être gagné.

La rubrique les « brèves de l'actu » aborde des sujets très divers confiés à la plume d'Alain Malégarie et, pour la première fois, à celle de Chloé Moullec qui, après Noémie BOUNSAVATH, vient renforcer le comité de rédaction. Migration, présidence Croate, prise en compte par l'UE de la lutte contre les violences dans le monde du travail, du soutien au secteur apicole ou de l'émergence d'un « SMIC » dans chacun des pays membres, autant de sujets qui ne manqueront pas de vous intéresser. A ceux-ci s'ajoutent trois articles sur la défense, la fusion de constructeurs automobiles et la Cop 25.

2020, ce sera l'année des commémorations. 75^e anniversaire de l'armistice le 8 mai, 75^e anniversaire de la Déclaration Schuman le 9 mai, 80^e anniversaire de l'Appel du Général de Gaulle le 18 juin. Trois événements que l'on doit considérer comme un tout, car ils sont des symboles de la paix, de la fraternité retrouvée, de la liberté espérée.

C'est pourquoi il me semble que cette année pourrait être celle du lancement d'un nouvel appel à un monde plus radieux où la paix et la solidarité deviendraient le socle d'un vivre ensemble face aux défis qui menacent : le changement climatique qui met la planète en péril et donc ses populations, le terrorisme de criminels radicaux islamistes qui porte atteinte aux fondements culturels de ceux qui ne vivent pas selon leurs préceptes, la pauvreté qui touche plusieurs milliards d'être humains et qui favorise le populisme et conforte les dictatures.

Autant de dangers que renforce aujourd'hui un déni de démocratie par nombre d'extrémistes de tout bord qui ne sèment que le désordre avec le risque d'aviver des guerres civiles.

En ce début d'année, je fais donc vœux de tolérance, de fraternité, de respect des différences et de bien être pour tous. Bonne et heureuse année pour un avenir meilleur.

Bonne année 2020, résolument européenne !

Par Sylvie GUILLAUME, députée européenne

En ce début d'année 2020, les événements récents sur la scène internationale nous inquiètent.

En Australie, brûle une partie du monde déjà grande comme deux fois la Belgique, avec un cortège de destruction massive et irréversible, humaine et matérielle, de la faune et de la flore. Dans une autre partie du monde déjà hautement inflammable, le président américain a jeté un bâton de dynamite sans se soucier du risque d'un autre type d'embrasement.



Côté européen, l'année 2020 s'ouvre sur des enjeux majeurs après une année 2019 marquante du fait des élections et du renouvellement du Parlement et des exécutifs des différentes institutions de l'Union.

Parmi les points encourageants, nous pouvons noter la participation en hausse aux élections européennes, ce qui montre, je l'espère, une meilleure reconnaissance de l'échelon communautaire pour agir sur les problèmes et donne une plus grande légitimité au Parlement européen.

Autre point positif, la vague populiste et nationaliste n'a pas eu lieu, même si le nombre d'extrémistes de droite, nationalistes et europhobes est toujours trop important à mes yeux.

La nouvelle configuration parlementaire est également intéressante car nous sommes sortis de la domination numérique du Parti Populaire Européen et des Socialistes & Démocrates. La construction des rapports de force avec 4 ou 5 groupes devient donc à la fois moins convenue et plus exigeante.

En revanche, la séquence de mise au point des présidences institutionnelles a été chaotique et je regrette que le Parlement européen ait parfois été considéré comme le supplétif de service par la Commission et le Conseil. Preuves en sont l'abandon des Spitzenkandidaten et l'arrivée d'Ursula Von der Leyen, mal élue à la présidence de la Commission puisqu'à 9 voix près, ainsi que les petits arrangements autour de ces « top jobs » comme on les entend qualifiés à Bruxelles.

Enfin, les auditions des candidats commissaires ne se sont pas déroulées sans heurts. Trois d'entre eux ont été rejetés, dont la candidate française, jetée en pâture par le président de la République. L'image de notre pays en a quelque peu pâti auprès des parlementaires européens qui ont eu le sentiment très net qu'il pouvait exister aussi en la matière un double-standard, autrement dit deux poids deux mesures entre les pays membres historiques et ceux plus récents.

La délégation que je préside est peu nombreuse, mais notre motivation et notre engagement nous poussent à être inventifs et stratégiques pour compenser ce handicap de départ et jouer de nos meilleurs atouts pour servir sans faillir nos résolutions de campagne.

Huit mois intenses ont passé depuis les élections européennes et alors que nous avons tourné la page 2019, celle de 2020 annonce déjà des enjeux majeurs - j'en mentionnerai quatre seulement au fil de ces quelques lignes, pris parmi une longue cohorte.

Le Pacte Vert Européen

Il est le point incontournable de l'action contre le changement climatique hautement promu et médiatisé par la Commission européenne qui en a fait le fer de lance de ses intentions. Mais il lui faut maintenant passer des déclarations aux actes, parce que l'urgence est planétaire et l'Union européenne doit être aux avant-postes. Pour cela, il faudra lever les blocages de certains États membres, qui continuent de regarder leur nombril industriel.

Le Brexit

Alors que les élections de décembre au Royaume-Uni ont acté la sortie du pays de l'Union, une période probablement aussi longue et aussi périlleuse s'est ouverte, avec les futures séquences de négociation des relations futures -notamment commerciales- avec les Britanniques. Du côté parlementaire, nous surveillerons scrupuleusement le respect des normes par nos turbulents voisins.

La mise au point du budget pluriannuel de 7 ans -le CFP-

Les maigres 1.01% du PIB proposés par le Conseil, doublés des divisions entre les États membres, qui se déchirent sur les coupes dans les politiques, rendent les négociations avec la Commission et le Conseil très difficiles. Seul le Parlement continue d'avoir manifestement plus d'ambition pour les citoyens européens.

La conférence sur l'avenir de l'Union

Cette conférence doit préfigurer le futur démocratique et institutionnel. Le dispositif complexe de cet exercice commence tout juste à prendre tournure et nous sommes déterminés sur la manière la plus efficace d'y associer les Européens : agoras citoyennes, association de la société civile et de la jeunesse, interaction entre le Parlement européen et les parlements nationaux... Dans tous les cas, je plaide vivement pour des échanges vivants et féconds, pré-condition pour un contenu riche. En tant que déléguée de la gauche sociale et écologique au sein du Parlement, nous veillerons néanmoins à ce que ces rencontres soient exemptes d'instrumentalisation, comme ont pu l'être les consultations citoyennes menées en France.

Lecteurs de ces lignes, vous aurez-pu constater que les projets européens d'envergure ne manquent pas. Bonne année 2020 !

Sylvie GUILLAUME est élue au Parlement européen depuis 2009. Elle siège au groupe de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates européens et préside la délégation française. Dans la mandature précédente, elle a été l'une des Vice-présidentes du Parlement.

Elle siège à la commission « des Libertés civiles, justice et affaires intérieures » en qualité de titulaire et comme suppléante dans celle du « Marché intérieur et protection des consommateurs », ainsi que dans celle des « Pétitions ».

Les brèves de l'actu !

La Croatie préside le Conseil de l'UE pour six mois

Par Alain Malégarie

Conformément au principe de la présidence tournante d'un État-membre tous les 6 mois, la Finlande a, le 1^{er} janvier 2020, laissé la place à la Croatie pour un semestre.

C'est une première pour ce petit pays, qui est le dernier à ce jour à avoir adhéré à l'Union européenne, en 2013.

Il aura un semestre fort chargé, avec les relations avec le Royaume-Uni après le Brexit, le changement climatique, les pourparlers d'adhésion à l'Union des Balkans occidentaux, et le futur budget pluriannuel 2021-2027. Autant dire des dossiers extrêmement complexes et stratégiques pour l'avenir de l'Union, qui ne seront sûrement pas réglés en six mois.

La Croatie vient tout juste de changer de majorité après l'élection présidentielle du 5 janvier 2020. Le tout nouveau président de la république est Zoran Milanovic, 53 ans, social-démocrate, ancien Premier ministre. Il a battu la présidente sortante, madame Kolinda Grabar-Kitarovic (52,73%/47,27%). La fonction présidentielle est en grande partie honorifique, mais la personnalité et l'expérience politique de monsieur Milanovic lui donneront une certaine influence.

La Croatie n'a pas droit à l'erreur car elle souhaite ardemment adhérer à l'espace Schengen et à terme à la zone euro. Le Premier ministre croate l'a rappelé lors de sa récente visite officielle au président Macron.

Le slogan de la Croatie pour sa présidence semestrielle est « Une Europe forte dans un monde de défis ». Pour y parvenir, elle se fixe 4 priorités ambitieuses : une Europe qui se développe ; une Europe qui unit ; une Europe qui protège ; une Europe qui rayonne.

La Croatie s'emploiera donc à œuvrer pour un développement régional équilibré et durable et une lutte contre le changement climatique (objectif archi-prioritaire de la Commission européenne, avec un fort soutien du Parlement européen).

La deuxième priorité sera d'œuvrer pour une Europe unie entre les citoyens, en développant une économie en réseau grâce à un espace de transport unique, une infrastructure de données sécurisées et un marché énergétique intégré. En 2020, elle devra lancer aussi la « grande conférence citoyenne sur l'avenir de l'Europe » qui durera deux ans (2020-2022). C'est la Présidente de la Commission européenne, madame Von der Leyen qui l'a voulue, et le Parlement comme le Conseil ont immédiatement acquiescé à cette heureuse initiative.

Chacun a bien compris que, malgré une meilleure participation électorale des citoyens aux élections législatives européennes de mai 2019 et un résultat très majoritairement pro-européen au Parlement, il y avait un sacré malaise entre les citoyens et les instances européennes, oscillant entre malentendus et euroscepticisme avéré. Il était temps de faire quelque chose. Cette grande conférence réunira les citoyens naturellement, issus de tous les pays et de toutes les classes sociales, ainsi que le Parlement européen, la Commission et des représentants des États membres. Espérons qu'elle saura être constructive, concrète et débouchera sur des réformes sérieuses correspondant aux attentes des citoyens.

La troisième priorité est une Europe plus protectrice, pour cela la Croatie veillera à renforcer la sécurité intérieure ; à mettre en place une politique migratoire globale et durable ; à lutter contre les menaces sur l'État de droit et les valeurs démocratiques ; contre le terrorisme, les cyber-menaces et les fausses informations.

Enfin, quatrième priorité, elle mettra tout en œuvre pour assurer le leadership de l'Union au plan mondial. L'Union européenne est déjà la première puissance commerciale au monde ; le premier partenaire commercial des États-Unis, de la Chine et de la Russie et de nombreux autres pays. Elle a donc des atouts pour accroître son influence dans l'ordre mondial, et répondre aux multiples défis.

Ces quatre priorités ont un fil conducteur : favoriser une cohésion forte entre les États membres, un rapprochement renforcé entre les citoyens et l'Union et s'affirmer davantage sur la scène internationale, beaucoup trop accaparée par les USA et la Chine....Car tout se tient.

On voit bien que cette présidence croate, très volontariste, a un programme de travail très ambitieux. Mais un semestre, c'est très court, et les négociations (ardues ?...) avec le Royaume-Uni dureront bien au-delà ; il en sera de même pour les nécessaires politiques environnementales ou pour les négociations sur l'adhésion des Balkans. A cet égard, il y aura un sommet européen spécial sur l'élargissement aux Balkans en mai 2020 à Zagreb. Ces enjeux et défis demanderont des années. C'est la raison pour laquelle les présidences semestrielles terminent souvent ce qu'un prédécesseur a commencé. Il y a forcément une continuité permanente. On ne renie jamais des actions lancées, on les complète ou on les termine si le calendrier le permet. Elles deviennent, de fait, pluriannuelles.

Après la Croatie, c'est l'État-membre le plus puissant (économie, démographie) qui prendra le relais, au 1^{er} juillet : l'Allemagne. Et elle devra naturellement poursuivre (et développer) les actions entreprises par la Croatie. Elle pourra ajouter sa « touche » personnelle, fixer une ou plusieurs priorités, mais sans abandonner ce qui aura été préalablement entrepris.

C'est ça aussi, « l'Union ».

L'Europe de la défense : sur les rails ou serpent de mer ?

Par Alain Malégarie

L'année 2020 sera-t-elle la bonne pour progresser vers une vraie défense européenne ? Depuis deux ou trois ans, on vous parle de ce sujet majeur à l'Actualité européenne. Mais le moins que l'on puisse dire est que l'on piétine toujours, tant les dirigeants européens sont divisés, et majoritairement réticents, pour des raisons financières pour certains, politiques ou doctrinales pour d'autres, ou encore historiques pour les vaincus de la Seconde Guerre mondiale.

Alors l'Europe de la défense (je n'ose même pas évoquer ici une armée européenne, chère à notre Président Emmanuel Macron...) est-elle définitivement une chimère ? Un vœu pieux ? Un sujet de conversation pour les salons diplomatiques ou les cénacles de sommets européens ?

Nombre de dirigeants –petits ou grands– de l'Union européenne, notamment à l'Est, considèrent ce sujet comme totalement utopique, ou, dans le meilleur des cas, prématuré. A l'ouest, depuis la chute du mur de Berlin et la fin de l'URSS, de puissants courants pacifistes ont nourri la doxa de toute une génération de dirigeants politiques, des années 1980 à aujourd'hui. Pour des raisons philosophiques, humanistes, doctrinales, les opinions publiques des démocraties européennes préféraient consacrer les budgets réservés à l'armement (très coûteux si l'on veut être performant) à l'éducation, au social, à la culture, au progrès technique, etc. Et les dirigeants étaient élus sur ces bases.

C'est pourquoi la proposition –audacieuse– d'Emmanuel Macron, depuis deux ans, de développer une défense européenne, a surpris, voire heurté nombre de ses collègues du Conseil européen. A l'ouest parce qu'on a d'autres priorités, à l'est parce que l'on croit à une défense, mais à celle des États-Unis d'Amérique comme bouclier exclusif contre les « menaces » - réelles ou fantasmées » - du grand méchant voisin russe.

Depuis deux ans, malgré de timides progrès tels qu'une coopération structurelle renforcée, et la création d'un fonds européen de défense (au budget ridicule), la défense européenne peine à émerger, faute d'une réelle volonté politique des 28 (bientôt 27) dirigeants européens.

Comme le dit justement Guillaume Klossa, président du mouvement Civico Europa, « si on veut vraiment avoir une défense européenne, il faut des pays qui aient une culture de puissance ». C'est exactement cela. Et dans l'Union, seuls deux grands pays ont une culture de puissance : le Royaume-Uni et la France. Ce n'est pas étonnant, ce sont les deux grandes (anciennes) puissances coloniales, qui voulaient, à leur manière, dominer l'Europe et le monde...

Et ce n'est pas un hasard si, dès 1952, la France voulait une « Communauté européenne de Défense » (CED), projet voté par 5 Parlements de l'Europe des Six, et finalement rejeté par... le Parlement français ! On a le goût du paradoxe. Triste décision, car l'Europe a perdu 70 ans pour s'affirmer comme « puissance », au grand bénéfice des États-Unis d'Amérique, et demain de la Chine...

Du coup, le Brexit aura une conséquence inédite majeure : on va perdre la première puissance militaire de l'Union, la France étant seconde, de très près. Ce qui isolera un peu plus la France, après le départ des Britanniques, et affaiblira un peu plus l'Union.

La stratégie de Macron est bien de tenter de convaincre ses voisins d'aller de l'avant, en commençant par un binôme franco-allemand, et l'élargissant si possible aux Italiens et aux Espagnols. Pas facile, car l'Allemagne, depuis 1945, s'interdit d'avoir une armée puissante (même si elle est exportatrice d'armes de qualité). Elle s'interdit même encore d'avoir un débat public sur ces questions. Il y a bien une brigade franco-allemande ; l'Allemagne aide financièrement la France dans ses opérations extérieures au Mali ; elle y a des troupes qui font des opérations civilo-militaires, de « maintien de l'ordre », mais ne sont pas en première ligne. Bref, elle ne combat pas.

Tous ces éléments poussent à croire que ce projet est mort-né. Vraiment ? Peut-être pas. Je ne suis pas adepte de la « méthode Coué », mais j'observe que le contexte géopolitique mondial évolue rapidement, et pas toujours de façon rassurante. Tous les grands pays émergés (USA) ou émergents (Chine, Inde, Russie) augmentent dans des proportions incroyables leurs budgets militaires (alors que les Européens les ont baissés depuis la fin des années 80 !). Les États un peu partout dans le monde « évoluent » aussi vers des gouvernements populistes, nationalistes inquiétants, qui se radicalisent dans leurs propos comme dans leurs actes. Pour tout arranger, les Américains qui basculent vers l'Asie depuis Obama, se désengagent de l'Europe, ils étaient le bouclier absolu depuis 1945 avec l'OTAN, et nous demandent de payer nos factures auprès de cette structure. Et ce au moment où la menace russe, réelle ou perçue comme telle, est forte à l'est de l'Union, au point que les Polonais, Baltes et autres n'ont confiance que dans le bouclier américain et les armes américaines qu'ils achètent au détriment des armes européennes.

Bref, une fois encore, l'Union est à la croisée des chemins, face à son destin : si l'oncle SAM se désengage, elle n'aura guère le choix, pour sa survie, que de réorienter massivement ses dépenses vers la sécurité (terrorisme, cyber attaques russes, etc.) et la défense. Il est clair que les USA nous poussent de plus en plus (et Trump ne fait que poursuivre et accélérer ce qu'avait entamé ses prédécesseurs..) à devenir autonome.

Est-ce vraiment, à terme, une mauvaise chose ? Sans véritable défense européenne, l'Union ne sera jamais une « puissance » mondiale. Ses réussites économiques et commerciales (Première puissance commerciale du monde) ne lui donnent aucun poids politique sur la

scène mondiale. L'UE est hors jeu partout : au Moyen et Proche-Orient, en Syrie, en Iran, en Irak, en Libye, en Afghanistan, au Yémen. Au mieux, nous sommes les supplétifs des Américains dans des coalitions militaires. Seule une puissance militaire et diplomatique autonome et unie lui donnerait une place sur la scène mondiale, assurément.

Les opinions publiques, face aux dangers extérieurs, au terrorisme, aux hackers, aux manipulateurs d'élections (Trump en 2016, peut-être le vote du Brexit en 2016 aussi), à la militarisation accélérée et effrénée des États leaders mondiaux de demain, pourraient se rendre à l'évidence de la nécessité d'une puissance militaire (armée ?...) européenne. Et accepter même quelques sacrifices pour pouvoir financer une défense européenne crédible.

La prise de conscience pourrait même être assez rapide... L'utopie actuelle deviendrait, par nécessité, réalité d'ici dix ou quinze ans. Je me souviens que dans les années 80-90, une monnaie unique européenne était perçue un peu partout (en Europe et à l'extérieur) comme une totale utopie. Et pourtant l'euro est là, et il a déjà 20 ans !

Il ne faut pas railler les utopies ; elles se réalisent plus souvent qu'on ne pense. Question de temps ou d'opportunité contextuelle.

Comme disait le grand Saint Exupéry : *« l'avenir, ce n'est pas ce qui va arriver, c'est ce que nous allons faire »*.

L'heure de vérité arrive pour la défense européenne, et donc pour l'Union européenne : sortir de la dépendance, actuelle ou future, ou bien... sortir définitivement de l'Histoire. Et c'est maintenant que cela se joue. Aux dirigeants d'être lucides et courageux. Aux opinions publiques de s'exprimer, en toute responsabilité.

La Commission européenne soutient la lutte contre les violences et le harcèlement dans le monde du travail par Alain Malégarie

Depuis quelques années, il y a des préoccupations majeures qui impactent les habitants de la planète : le dérèglement climatique, les flux migratoires et les violences ou le harcèlement faits aux femmes.

On parle tous les jours, et de plus en plus, des deux premiers sujets, un peu moins du troisième, même s'il y a des progrès sensibles.

La Commission européenne qui a le droit d'initiative pour les lois et règlements européens, ne pouvait évidemment pas rester insensible à ce fléau sociétal, au nom des valeurs humanistes que porte l'UE depuis sa création, même si ses pouvoirs juridiques et contraignants sont limités face au bon vouloir de chaque État.

C'est pourquoi elle a tenu, dès le début de cette année, à proposer une décision au Conseil de l'Union européenne (les ministres concernés des 27) autorisant les États membres à faire avancer le processus de ratification au niveau national de la convention sur l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail. Ce fléau ne touche pas exclusivement les femmes, mais elles en sont les victimes dans une écrasante majorité, de l'ordre de 80 à 90% !

Cette convention a été adoptée lors du centenaire de l'Organisation mondiale du Travail (OIT), à Genève, en juin 2019. Ce texte indispensable, voté par 439 votes pour, 30 abstentions et 7 contre, est le premier instrument international qui définit des normes mondiales en matière de harcèlement et de violence au travail.

Le commissaire européen Nicolas Schmit, chargé de l'emploi et des droits sociaux, vient de rappeler l'importance et l'urgence, pour les États, à adopter un tel texte, les États devant tous le ratifier et surtout le mettre en œuvre. Mais ce sujet n'étant pas une compétence exclusive de l'UE, elle ne peut pas imposer juridiquement une telle ratification. Et l'on connaît aussi la lenteur de certains pays à ratifier ce type de convention.

Ce texte est défendu aussi par une autre commissaire européenne, Madame Hélène DALLI, chargée de l'égalité, qui a précisé que les violences faites aux femmes affectent d'abord les victimes, bien évidemment, mais aussi leurs collègues et leurs équipes.

Cette convention internationale est la seule solution juridique permettant de protéger les femmes et les hommes contre la violence et le harcèlement au travail.

Ce texte capital reconnaît que la violence et le harcèlement au travail peuvent constituer une violation des droits de l'Homme et donc une menace pour l'égalité des chances.

Voilà un pas en avant sur un sujet resté, durant des décennies, tabou, les victimes elles-mêmes n'osant dénoncer ces actes odieux devant la justice (ce qui est encore hélas largement le cas...). Le gros problème est aussi que l'UE n'est pas membre de l'OIT, on peut se demander pourquoi, d'ailleurs, car elle est bien membre de l'OMC et autres instances internationales. Du coup, l'UE ne peut ratifier elle-même des conventions de cette organisation. Aussi, lorsque l'OIT prend une mesure touchant aux compétences de l'Union européenne, une décision du Conseil autorisant la ratification est nécessaire. Et aux États de jouer le jeu ensuite.

L'Agence des droits fondamentaux de l'UE a mené une enquête très complète et sérieuse : 1 femme sur 2 dans l'UE a déclaré avoir subi une ou plusieurs formes de harcèlement sexuel au moins une fois depuis l'âge de 15 ans. Dans 32% de l'ensemble des cas de harcèlement sexuel signalés, l'auteur avait un lien avec l'emploi de la victime (collègue, patron ou client).

L'Union, au nom de sa Charte des droits fondamentaux, doit défendre toutes les valeurs de droit. Son rôle sera donc majeur. La honte et la peur doivent changer de camp désormais. Les victimes doivent dénoncer ces actes. Elles ont le droit pour elles. L'impunité reculera.

La politique communautaire migratoire, vers une perspective de conciliation ?

Par Chloé Moullec

Alors que l'Union Européenne exprime la volonté d'une politique migratoire commune, elle semble de nouveau confrontée à la réalité de ses divergences internes. Longtemps perçue par les réfugiés politiques comme l'Eldorado du XXI^{ème} siècle, l'Europe se doit aujourd'hui d'envisager l'avenir de sa politique migratoire. Historiquement, les besoins de main d'œuvre de l'industrialisation et la période de reconstruction post-seconde guerre mondiale ont incité l'Europe à ouvrir ses portes à l'immigration, jusqu'à se présenter comme la terre d'accueil que nous connaissons actuellement. Toutefois, les conséquences de l'arrivée de 200 000 migrants par an en moyenne ont invité les institutions à repenser l'harmonisation des législations nationales en cette matière. Des débats qui semblent refléter les ambitions et les limites d'une Europe politique encore en construction. Jusqu'où le principe de solidarité européen peut-il maîtriser les vagues de la méditerranée ? L'Europe doit-elle établir des barrages où apprendre à naviguer ? Telles sont les interrogations auxquelles tentent de répondre la Commission et le Parlement.

Une réponse qui avait été introduite au lendemain de la seconde Guerre Mondiale en 1951 au travers de la convention de Genève qui définit le réfugié comme « *Qui, par suite d'événements survenus avant le 1er janvier 1951 et craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques* »¹. Une convention à vocation universaliste qui regroupe 145 signataires (dont tous les pays de l'UE), qui établit le principe de non-refoulement², et le statut de réfugié. Ce traité reste perçu comme une base juridique solide, fondant les accords de Dublin³ et illustre un engagement historique des États dont la souplesse des dispositions permet la pérennité. Il comporte cependant des lacunes comme l'absence de mention d'une procédure d'asile⁴. De plus, il concernait des pays extérieurs à l'Union Européenne, ce qui ne pouvait répondre au besoin de mise en place d'un cadre communautaire spécifique à l'accueil des migrants. C'est donc dans cette optique qu'un nouvel accord est conclu à Schengen en 1985 entre la France, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. L'instauration

¹ Texte de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés

² Interdisant l'extradition, l'expulsion ou le renvoi d'une personne vers un pays dans lequel elle serait poursuivie - Walter Kälin / Jörg Künzli: *Universeller Menschenrechtsschutz*, p. 599 et suivantes.

³ le pays dans lequel a été formulée la demande d'asile étant celui qui est chargé de son instruction et de la décision finale- « *European Commission Proposal to recast the Dublin Regulation* » [archive] [PDF], sur Commission européenne, 3 décembre 2008 (consulté le 24 décembre 2017)

⁴ Michel Agier « *Soixante ans après la convention de Genève, que faire du droit d'asile ?* », *Le monde*, 28 juillet 2011

du principe de libre circulation, soit la suppression des contrôles aux frontières intérieures des États a donné lieu d'une part, à une liberté totale de circulation pour les ressortissants européens, et la contrainte du régime de visa pour ceux des États tiers d'autre part. On parle alors d'un droit de l'immigration à deux vitesses⁵ qui qualifie cette disparité de traitement entre les citoyens européens et non-européens en plus de l'absence persistante de mécanisme de contrainte. Le Traité d'Amsterdam de 1999 qui se place dans la continuité de Schengen, vient en partie remédier à cette problématique. En effet, il fait passer l'asile, le contrôle des frontières extérieures, la délivrance de visas du troisième au premier pilier du Traité de Maastricht, ce qui permet à la Cour de justice de l'Union Européenne de sanctionner les États qui refusent de s'y conformer et donne ainsi à la convention un caractère contraignant. Des accords dérogatoires restent néanmoins possibles, ce dont l'Irlande et l'Allemagne ont usé pour ne pas participer aux décisions relevant de la politique d'asile.

La même année, le conseil européen de Tampere marque l'aboutissement de cet ensemble de négociations et tente de corriger cet aspect. Par exemple, une personne titulaire d'un permis de séjour longue durée dans un État membre devrait se voir attribuer des droits aussi proches que possible de ceux des citoyens de l'Union Européenne. Cette série d'accords démontrent donc l'implication de l'Union dans le projet d'une harmonisation des politiques d'immigration Européenne, qui se heurte encore au veto des États sur plusieurs directives. N'est-il pas une nouvelle fois le reflet d'un dilemme entre coopération et souveraineté ?

Cette question semble toujours retentir entre les murs de la Commission et du Parlement Européen en vue du triste constat des 2 260 migrants décédés en méditerranée au cours de l'année 2018. Une situation qui démontre que malgré l'investissement de la communauté européenne, une harmonisation efficace des législations peine à s'affirmer. D'une part, l'inégale répartition des flux de migrants en fonction de la zone géographique, d'autre part les divergences internes de certains États se dirigeant vers un populisme anti-migrant. Ainsi, afin d'éviter une nouvelle fermeture des ports Italiens, les accords de Malte conclus l'année dernière entre la France, l'Italie, la Finlande ont mis en place un projet de répartition automatique des migrants⁶, qui, en détournant le mécanisme des accords de Dublin, consisterait à équilibrer le nombre d'immigrés dans les quatre pays signataires quatre semaines après leur arrivée. Sur le long terme, il conviendra d'inclure l'Espagne, la Grèce, et Chypres, également confrontées aux vagues migratoires.

L'Union Européenne se doit donc de faire face à un défi juridique et humain où il importe de coordonner raison politique et responsabilité morale pour affronter la réalité tragique des épreuves de l'immigration.

⁵ Jacques Barou, « Europe, terre d'immigration, flux migratoires et intégration », *presse universitaire de Grenoble*, 2006 pp. 184-185

⁶ Jean-Pierre Stroobants « Migration : l'Europe étale ses divisions mais trouve un accord minimal pour aider l'Italie et Malte », *Le monde*, 09 octobre 2019

Le soutien de l'Union européenne au secteur apicole

Par Alain Malégarie

La Commission européenne a publié un rapport sur la mise en œuvre des programmes apicoles de l'Union.

Les principales conclusions de ce rapport sont encourageantes : il y a une augmentation du nombre d'apiculteurs et de ruches dans l'UE, depuis quelques années, ce qui a entraîné une augmentation de la production de miel de 16% entre 2014 et 2018.

C'est une très bonne nouvelle lorsque l'on sait que les abeilles périssent depuis des années, en Europe et ailleurs. Tant mieux si on parvient à renverser la vapeur. On a trop besoin des abeilles, pour la flore et pour l'Homme.

Le commissaire à l'agriculture a rappelé à cette occasion que « *le secteur de l'apiculture est crucial pour l'agriculture et la bio diversité en général* ».

Pour encourager les apiculteurs, l'UE a fait un effort pour le lancement du prochain programme apicole, qui passera de 120 millions € à 180 millions € dans le prochain budget agricole.

Grace à ce programme spécifique, l'Union entend sauvegarder son secteur apicole qui est loin d'être négligeable. En effet, il y a encore 17,5 millions de ruches dans l'Union, gérées par 650 mille apiculteurs. L'Union a ainsi pu produire 280 000 tonnes de miel en 2018. L'apiculture est pratiquée dans tous les États membres de l'Union, qui reste le deuxième producteur mondial de miel.

Compte tenu des grandes vertus du miel pour la santé des Hommes, et de l'activité bénéfique des abeilles pour la flore et l'environnement qui ne sont plus à démontrer, le Parlement européen s'est saisi de la question à son tour.

Fin 2019, il a pris une résolution exigeant une réduction drastique de l'utilisation des pesticides dans toute l'UE ainsi que l'interdiction totale des néonicotinoïdes afin de mieux protéger les abeilles et autres pollinisateurs essentiels.

En fait il complète l'initiative de la Commission lancée en 2018, face au déclin rapide et massif d'insectes au niveau européen. Cette résolution souligne que la réduction de l'utilisation des pesticides est un enjeu majeur de la politique agricole commune. Aussi, il préconise d'inclure des objectifs de réduction contraignants dans la prochaine révision de la directive relative à l'utilisation durable des pesticides.

Le Parlement européen souhaite également allouer davantage de fonds à la recherche des causes du déclin des abeilles.

Certaines ONG environnementales souhaitent aussi que cette régulation soit mise dans les textes de la future PAC via des amendements du Parlement européen.

La prise de conscience est bien là, dans les institutions comme dans les opinions publiques. La Commission et le Parlement ont des positions convergentes. Tant mieux, on avancera ainsi plus vite et les budgets augmenteront, même s'ils partent d'assez bas !

C'est toujours une question de moyens, à l'échelle des budgets des États membres comme du budget communautaire. Pour aller plus vite et plus loin, c'est le nerf de la guerre !!

Mais l'Humanité le mérite tellement...

Le « SMIC » européen – fin de l'Arlésienne ?

Par Alain Malégarie

Les nécessaires harmonisations sociales en Europe commencent forcément par une harmonisation des salaires minimum.

On en parle depuis quelques années déjà, et le sujet a refait surface lors des élections législatives européennes de 2019. Mais la Commission européenne avait fait des propositions depuis longtemps, et les chefs d'État et de gouvernement n'arrivaient pas (comme souvent...) à s'entendre sur un sujet aussi sensible, et le fait qu'il y ait des disparités fortes sur le plan croissance et richesse entre nos pays.

Mais, cette fois, il y a eu une ouverture : le 14 janvier 2020, la Commission européenne a lancé la consultation des partenaires sociaux sur le salaire minimum européen.

La démarche est essentielle car il y a encore 6 pays en UE qui n'ont pas de salaire minimum, ce qui engendre du dumping social et une concurrence déloyale et donne du grain à moudre à tous les eurosceptiques.

Ces six pays sont : l'Italie, l'Autriche, le Danemark, la Suède, la Finlande et Chypre. Mais au-delà de ce problème, bien qu'il y ait 22 États qui ont désormais un salaire minimum, les écarts restent énormes entre l'Est et l'Ouest, et même parfois à l'intérieur de ces blocs. C'est cela qu'il faut réduire aussi. Prenons un seul exemple : selon les sources Eurostat de 2019, le salaire minimum mensuel au Luxembourg est de 2 071 € (1^{er}) et celui de la Bulgarie est de 286 € (dernier).

Bien sûr, on ne va pas pouvoir, du jour au lendemain, établir, partout, un salaire commun. Ce serait une folie, vu l'hétérogénéité de nos économies, qui seraient profondément déstabilisées. Mais on peut néanmoins agir pour une meilleure convergence, en imposant déjà un salaire minimum à tous, laissant à chaque État, le soin de fixer « son » salaire de base,

en pleine concertation, évidemment, avec les partenaires sociaux (salariés et patronat), mais aussi avec les branches professionnelles.

Après cette consultation dans l'ensemble des pays, la Commission européenne présentera dès le mois d'avril un projet devant le Parlement européen. Toute la question sera de voir sur quelle base ce salaire minimum européen commencera. Un groupe politique du Parlement européen (Groupe Socialistes et Démocrates) a déjà proposé le chiffre de 65% : ce salaire devrait représenter au moins 65% du salaire médian dans chaque État. La barre est élevée pour des pays en développement comme la Roumanie ou la Bulgarie, le projet final devra tenir compte des réalités économiques et sociales sans, bien évidemment, « niveler par le bas », ce qui serait de toute façon rejeté par le Parlement européen et les partenaires sociaux siégeant dans la vaste consultation lancée (syndicats nationaux et Confédération européenne des syndicats).

Un argument fort plaidera pour aboutir à un consensus acceptable : grâce à la reprise de la croissance depuis quelques années, dans plusieurs pays européens (Espagne, Portugal, Pays de l'Est), l'heure est à l'augmentation des salaires dans tous ces pays, surtout quand ils ont un besoin croissant de main d'œuvre (à l'Est) pour combler leur déficit démographique et répondre à une croissance forte qui demande de la main d'œuvre supplémentaire.

La recherche de salariés (pour les métiers en tension et autres) fait grimper les salaires, c'est mathématique. Le Portugal et l'Espagne ont aussi pratiqué des hausses très importantes sur les salaires minima ; il est vrai qu'ils partaient de salaires minima très bas, et il s'est agi en partie d'un ajustement.

On peut imaginer que les débats ne manqueront pas d'être intenses, l'essentiel est qu'au Parlement européen, on arrive très souvent à un consensus efficace.

Cette année 2020 va donc démarrer pour l'Union, sur le plan social, par un enjeu fort : la baisse sensible du dumping social grâce à un rapprochement des salaires.

Mais ce n'est qu'un aspect, bien évidemment, de la nécessaire convergence sociale : il faudra ensuite agir sur les formations qualifiantes pour créer à terme un véritable marché du travail européen, sur les compétences, en poursuivant l'harmonisation des diplômes, la protection sociale et en réduisant les inégalités salariales (Homme/Femme déjà) à l'intérieur même de chaque pays, aussi.

Un chantier qui devra être un enjeu et une préoccupation de toute cette mandature (Commission, Parlement) et au-delà... Les élections législatives européennes de 2019 ont montré un intérêt plus grand des citoyens européens à l'égard de « l'Europe ».

Ne laissons surtout pas retomber le soufflet et répondons à leurs légitimes attentes ! Et les salaires en font pleinement partie...

La fusion FIAT Chrysler–PSA : un bon point pour l'Europe industrielle

Par Alain Malégarie

Nous déplorons régulièrement, à l'Actualité européenne, la faiblesse de l'Union européenne sur le plan politique, diplomatique et militaire, les États voulant garder leur souveraineté -très relative– dans ces domaines.

Mais l'Union, bien que première puissance commerciale mondiale, est vulnérable aussi sur le plan économique, tant qu'elle ne « fabrique » pas des champions industriels de taille suffisante pour contrer les USA et demain la Chine. A part **Airbus**, leader mondial, les grands secteurs industriels sont encore trop divisés, émiettés, voire concurrents (!) entre les grands pays européens, ce qui est d'autant plus navrant que nous avons des fleurons et des atouts dans nombre de secteurs.

L'industrie automobile fait partie de ces atouts. Si l'UE veut, là aussi, devenir –enfin– un acteur global, il faut que nos géants industriels se regroupent. La fusion est la solution la plus rapide et aboutie.

Et ce sera le cas, avec la signature d'un **accord de fusion Fiat Chrysler–PSA** en fin d'année 2019. Après les géants mondiaux (dans l'ordre de classement), Volkswagen, Toyota et Renault-Mitsubishi-Nissan, le groupe Fiat Chrysler–PSA prendra la 4^{ème} place mondiale, devant General Motors.

Avant cette fusion, PSA (seul) était 6^{ème} mondial, et Renault (seul) 9^{ème}, quant à Fiat (seul) et de surcroît en difficulté, il n'était même pas dans le Top 10.

Dans ce domaine comme dans les autres, l'union fait la force, et si on ne le fait pas, d'autres le font à votre place, et on régresse vite sur le plan de la haute technologie. La fabrication de voitures du futur, bourrées d'électronique de pointe, est un secteur très concurrencé, qui exige de gros moyens financiers pour la recherche et l'innovation.

Cet accord de fusion représente donc un pas important dans la création d'un champion européen qui aura la taille critique. L'objectif n'est pas de gagner quelques places dans le classement mondial, ni même de fabriquer plus de voitures qu'un autre groupe, mais de savoir et pouvoir répondre vite aux défis de mobilité durable, tant la voiture, dans 5, 10, 15 ans, n'aura strictement plus rien à voir avec celle d'aujourd'hui (moteur, voiture « autonome », design, matières utilisées, etc..).

Le secteur automobile mondial est donc face à un enjeu énorme : se restructurer en profondeur face au double défi du ralentissement de la demande (à 2 voitures par ménage, saturation de la demande dans le monde occidental) et des nouvelles obligations environnementales, sur la réduction des émissions de CO². Et ce n'est pas fini !

Cet accord représente une entité géante de 410 000 salariés, un chiffre d'affaires consolidé de près de 170 milliards € et des ventes annuelles de 8,7 millions de véhicules sous les marques Fiat, Alfa Romeo, Chrysler, Citroën, Dodge, DS, Jeep, Lancia, Maserati, Opel, Peugeot et Vauxhall. Impressionnant, non ? Chaque entité gardera bien sûr son nom.

Mais chacune profitera « des capacités d'investissement renforcées et générera des synergies (donc des économies) évaluées à 3,7 milliards €, sans fermeture d'usine liée à cette transaction ». Cette clause est dûment écrite et signée sinon il n'y aurait pas eu d'accord des ministres de l'économie concernés (français, italien et américain).

La réalisation de cette fusion « devrait intervenir sous 12 à 15 mois », selon l'accord.

La société mère sera basée chez PSA aux Pays-Bas mais restera cotée en bourse à Paris, Milan et New York. Carlos Tavares, le patron de PSA, deviendra directeur général du groupe fusionné. C'est lui le chef d'orchestre ayant piloté avec brio les négociations pendant un an. Il a su convaincre les deux grandes familles qui décident encore sur le plan stratégique ; il s'agit bien sûr de la famille Peugeot pour PSA et Agnelli pour FIAT. Rien ne se fait sans elles. Tavares les a convaincues du bien-fondé de cette fusion pour rester dans le coup et devenir un leader mondial. Il avait déjà prouvé ses compétences chez PSA en prenant les rênes en 2013 et en relevant un groupe en danger à l'époque, en rationalisant les gammes et les pratiques et en renouvelant l'image de la marque Peugeot et Citroën (augmentation des ventes et de l'emploi). Nul doute qu'il appliquera les mêmes méthodes à la tête du nouveau géant. La famille Peugeot sait choisir les « sauveurs ». Il a su convaincre aussi l'État français, qui détient toujours 12% du groupe au lion.

Cette opération pourra aussi permettre (enfin !) une ouverture majeure au marché américain pour un groupe français (Peugeot-Citroën). Les Français n'ont jamais brillé dans leurs tentatives commerciales avec les États-Unis depuis la « Fregate » de Renault des années 1960 !! Seules les Mercedes, Audi, Volkswagen, Rolls Royce, Bentley, Ferrari, Lamborghini se vendent très bien là-bas...

Le groupe italo-américain Fiat-Chrysler va en profiter aussi, bien sûr, d'autant qu'il se porte mal. Il est un peu dans la situation dans laquelle était Peugeot en 2013 : manque d'investissements, de renouvellement (à part la Fiat 500), gamme vieillissante, donc ventes en forte baisse aux profits des Japonaises en pointe. Fiat-Chrysler avait déjà tenté une fusion avec Renault-Nissan, mais cela n'avait pas abouti (tergiversations, problèmes d'ego...). Peugeot-Citroën (PSA) en ont aussitôt profité !! La concurrence est redoutable, entre constructeurs français...

Au delà de leur propre survie les deux groupes Fiat-Chrysler et PSA seront gagnants puisqu'ils obtiendront tous deux la taille critique indispensable aujourd'hui pour investir.

Sur les deux révolutions à venir, la **voiture plus propre et la conduite autonome**, ce nouveau géant pourra investir davantage en étalant les coûts sur une échelle plus grande.

Bien sûr, tout n'est pas rose dans ce tableau prometteur. Les gammes seront difficiles à marier, entre les européennes et les américaines, la culture est très différente. Il faudra de la patience et de la ténacité.

Mais de l'avis de tous les experts indépendants des autorités politiques, cette opération est une bonne chose, pour chacune des marques, qui seront consolidées, à commencer pour nos trois marques européennes historiques, Peugeot, Citroën et Fiat. Sans cette opération, elles se seraient progressivement marginalisées, inéluctablement. Grandir ou mourir...

C'est bon pour la France et l'Italie, c'est bon aussi pour l'Europe, qui sera plus présente sur la scène mondiale dans un secteur majeur. Et ça passe par le continent américain, incontournable.

Au delà de cet accord historique, il faudra absolument que l'UE multiplie les alliances, fusions pour créer dans nombre de domaines des champions industriels européens : les secteurs de la batterie (et il est justement prévu, déjà, que le groupe Fiat Chrysler-PSA crée aussi une filière industrielle de la batterie électrique), du numérique, du rail, du transport aérien et maritime. On garde un mauvais souvenir de l'échec (pour tergiversations...) en 2019 de la fusion Alstom-Siemens dont je vous avais parlé ; et il faudra aussi lors de la mandature actuelle de la Commission et du Parlement que l'on assouplisse les règles européennes de la concurrence pour faciliter les fusions. On commence à en parler dans les couloirs décisionnaires...

De Cop en Cop : pour quel cap !*

Par Alain Réguillon

Du 2 au 13 décembre, 196 pays signataires des accords de Paris (Cop 21) se sont retrouvés à Madrid. L'objectif de cette 25^e conférence internationale était de valider les étapes pour la réalisation intégrale des accords de Paris sur le changement climatique.

Mais avant d'évoquer les résultats de cette rencontre, il est bon de se rappeler ou, pour beaucoup, de découvrir que la question du climat n'est pas une préoccupation récente des Nations Unies. C'est l'accélération du phénomène qui a développé la prise de conscience des responsables politiques, mais aussi des entreprises, des associations, des citoyens. Certes il reste quelques aveugles qui refusent cette réalité, davantage je pense par stratégie politique et intérêt à court terme ; ils doivent être dénoncés et laissés au bord de la route : ce sont des pyromanes !

**écrit d'après le dossier paru dans le N° 23 431 cahier N° 4 du Figaro le 14 décembre 2019*

C'est en 1995 à Berlin, en Allemagne que c'est tenue la première Cop. Elle rassemblait les signataires de la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques adoptée lors du sommet de la terre à Rio de Janeiro au Brésil en 1992. Quand on sait que c'est lors d'une conférence à Stockholm en 1972 que cette préoccupation est apparue, on mesure le temps qu'il faut pour sensibiliser les hommes aux risques qu'ils encourent à leur propre survie.

Sans évoquer toutes les étapes, il est bon de citer les rassemblements qui ont compté comme des avancées significatives.

- Protocole de Kyoto en 1997 (Cop 3) dont l'objectif vise à réduire, entre 2008 et 2012, les émissions de gaz à effet de serres (GES) d'au moins 5% par rapport au niveau mesuré en 1990.
- Sommet mondial sur le développement durable en 2002 à New Delhi en Inde (Cop 8)
- Accord de Copenhague en 2009 (Cop 15) qui reconnaît l'importance de réduire les GES afin de limiter la hausse de température à 2°C. Échec, l'accord n'est pas signé.
- Lancement de la plateforme pour préparer un accord à l'horizon 2015 (Cop 17) à Durban en Afrique du Sud
- Accord de Paris en 2015 (Cop 21) signé par 197 pays qui s'engagent à réduire leurs émissions de GES pour limiter le réchauffement de la planète à 2°C d'ici à la fin du XXIe siècle. C'est une étape stratégique minée cependant par la décision du président Trump de retirer l'Amérique de cet accord.
- Adoption des grandes directives de mise en œuvre à l'accord de Paris en 2018 (Cop 24) à Katowice en Pologne.

La Cop 25 à Madrid n'a pas connu le succès escompté. Il s'agissait de faire le point sur la mise en œuvre des engagements pris par les États à Paris avant la révision de la « contribution nationale volontaire » à limiter le réchauffement climatique à un niveau acceptable à partir des propres objectifs de chacun. L'ONU aurait souhaité pouvoir imposer des limites contraignantes, mais elle a dû abandonner cette ambition, les États ayant refusé d'abandonner leur souveraineté en la matière. Au-delà du climat, se pose la question de la légitimité d'une organisation qui, depuis 1945, n'a pas pris la mesure de son impuissance dans un monde où la légitimité démocratique est une attente réelle des peuples, chez eux et dans les grandes organisations internationales. En ce domaine l'Union européenne donne l'exemple d'un bon équilibre démocratique entre les États-membres qui transfèrent des parts de leur souveraineté à des institutions communes dont ils acceptent de mettre en œuvre les décisions ; l'Union européenne est l'un des principaux acteurs des accords de Paris, comme elle l'était déjà en 1997 lors du protocole de Kyoto.

Les grands dossiers sur lesquels des progrès sont indispensables portent sur des domaines sensibles où les avancées seront lentes selon les pays d'autant qu'elles impactent leur économie et nécessitent la remise en cause des modes de productions et de consommations.

Ces domaines sensibles sont les suivants.

- Le **charbon** reste une source importante d'énergie dans certains pays. Il est cependant en recul aux États-Unis malgré la politique favorable de Donald Trump à l'industrie charbonnière, en Europe et en Corée du Sud. L'inquiétude est en Chine et en Inde, ce dernier pays devant augmenter de 2,8% ses émissions de GES en 2019. Dans l'Union quelques pays ont des progrès à faire et certains comme la Pologne devront être aidés pour changer leur mode de production énergétique.
- Les **énergies renouvelables** sont en hausses, mais pas encore à un niveau suffisant. Les grands groupes pétroliers se sont emparés de ce nouveau mode de production car ils ont compris que l'énergie fossile –qui a encore de beaux jours devant elle- est malgré tout appelée à se limiter de plus en plus. Le problème des énergies renouvelables pose cependant une question d'installation des outils utiles comme les éoliennes.
- Les **transports** sont un des éléments clefs de la baisse des GES. Le transport ce n'est pas seulement la voiture, mais aussi les navires, les camions, les avions et les modes dit doux comme le vélo (de plus en plus électrique). Il faut dans tout cela avoir des stratégies volontaires et modulables selon les pays dont les reliefs ne permettent pas d'adopter des mesures similaires partout. Je ne suis pas persuadé que l'électrique soit la solution miracle. Tout investir sur cette technologie est une erreur. D'autres solutions existent ; elles doivent être explorées, l'hydrogène en est une.
- La **construction** nécessite une plus grande attention pour réduire la consommation énergétique des bâtiments. Mais il ne faut pas se limiter aux habitations. La rénovation et la construction des usines, des entrepôts et des ateliers doivent aussi être pris en compte. Limiter la consommation est une autre clef du succès.
- **Agriculture, élevage et afforestation** sont trois domaines sur lesquels des moyens importants doivent être mis pour changer les modes de production sans aller vers du tout bio nécessairement mais pour favoriser l'extensif sur l'intensif. Quant aux forêts, il est connu qu'elles sont des capteurs essentiels du CO2. Il faut donc préserver ce qui existe et réfléchir au droit d'ingérence, notamment en Amazonie, et planter partout où des terres nues le permettent.
- **Commerce international**. Je terminerai cet inventaire non exhaustif par le commerce international pour affirmer que s'il est important de commercer avec ses voisins, il faut savoir limiter ces échanges aux seuls produits dont on ne dispose pas ou pas assez. Le principe des circuits courts doit être avantagé sur celui du moins disant.

Réduire les gaz à effet de serre (GES) demande de l'argent, beaucoup d'argent, notamment en solidarité avec les plus démunis, de la volonté et de l'empathie pour les générations qui viennent. A vouloir considérer les intérêts à court terme à celui général de la planète terre, on se range dans le camp des ennemis de la société, voire des criminels (Trump entre autre) de l'humanité !

Le dossier de l'actu

Le Royaume Uni prend le large⁷

Par Jacques Fayette

Professeur honoraire à l'Université Lyon 3

«Des millions de gens dans le monde vont se réjouir de voir que la Grande-Bretagne va prendre sa vraie place dans une véritable unité européenne», c'est ainsi qu'Edward Heath, Premier Ministre saluait le 28 octobre 1971, le vote de la Chambre des Communes approuvant l'adhésion à la CEE par 356 voix contre 244 (69 membres du Labour se désolidarisant de leur parti tandis que 39 conservateurs votaient contre).

« Maintenant nous pouvons mettre de côté les rancœurs et les divisions des trois dernières années et nous concentrer sur la réalisation d'un futur radieux, avec de meilleurs hôpitaux, de meilleures écoles, des rues plus sûres et des possibilités de développement dans chaque recoin de notre pays ». C'est ainsi que Boris Johnson saluait le mercredi 23 janvier 2020, le vote définitif de la Chambre des Communes approuvant la loi de retrait.

Que s'est-il passé entre ces deux dates ?

Le Royaume-Uni a été un partenaire impliqué des Communautés européennes, envoyant à Bruxelles des fonctionnaires de qualité, s'impliquant dans de nombreux programmes et transposant dans des délais exemplaires les directives européennes.

Cependant cette adhésion a dès le début, trouvé des adversaires tenaces au sein des deux grands partis qui structurent la vie politique britannique. Ainsi dès le 5 juin 1975, le nouveau Premier Ministre travailliste et eurosceptique, Harold Wilson, provoquait un référendum pour ou contre le maintien dans le Marché Commun. Il autorisa ses ministres à faire campagne pour le oui ou le non ce dont ils ne se privèrent pas, comme le firent les ministres de David Cameron 41 années plus tard. On notera que James Corbyn s'était prononcé en faveur du rejet. Les sondages étaient indécis mais en définitive, 67,23% des électeurs se prononcèrent pour le oui.

Il existe de gros livres sur l'historique de la participation britannique mais une figure dominante est bien entendu celle de Margaret Thatcher, Premier Ministre de 1979 à 1990. Elle lutta de manière opiniâtre pour un libéralisme dur en politique intérieure et une défense non moins opiniâtre de l'intérêt et de la souveraineté de son pays.

Un bel exemple peut être trouvé avec le sommet de Fontainebleau (24-26 juin 1984) au cours duquel les dix autres membres de l'époque accordèrent un rabais à la contribution

⁷ On trouvera sur le site de l'Observatoire du Brexit <https://brexit.hypotheses.org/> dirigé par le professeur Aurélien Antoine de l'université Jean Monnet à Saint-Etienne, de nombreux documents permettant de comprendre l'historique de la relation entre le Royaume-Uni et l'Europe ainsi que les perspectives d'avenir.

britannique ; la justification était fondée sur la grande proportion du budget européen affectée à la Politique agricole commune, bénéficiant beaucoup moins au RU qu'à d'autres pays.

Le sommet de la pensée européenne de la « Dame de Fer » se situe dans son discours de Bruges du 20 septembre 1988. Elle réaffirme son opposition à une Europe fédérale, l'Europe devant fonctionner selon la méthode coopérative, elle doit être l'outil de la création du marché commun et les États-membres doivent se placer dans une logique intergouvernementale. Elle s'oppose à ce que la Communauté européenne dispose de ressources propres.

« Nous n'avons pas fait reculer avec succès les frontières de l'État en Grande-Bretagne pour nous les voir réimposer au niveau européen par un super-État européen exerçant une nouvelle domination depuis Bruxelles. »

Ce discours a largement inspiré le parti conservateur, à titre d'illustration c'est un David Cameron leader de l'opposition, qui fit quitter par les Tories le groupe PPE au Parlement européen en juin 2009.

Au fur et à mesure des traités, le Royaume Uni obtenait des dérogations qui faisaient dire qu'il avait un pied dedans et un pied dehors, avec le Brexit ce sera le contraire ajoutera Jean-Louis Bourlanges.

Les principales dérogations britanniques (Raffarin & Bizet, 2017)

Le Royaume-Uni ne participe pas à l'espace Schengen. Le traité d'Amsterdam de 1997 a entériné l'option de retrait émise par le Royaume-Uni et la République d'Irlande, qui n'avaient pas signé l'accord initial. Les contrôles aux frontières sont donc toujours en place entre les deux pays et les autres États de l'espace Schengen.

Le Royaume-Uni n'appartient pas à la zone euro. D'après les traités, l'euro est la monnaie des États membres mais le Danemark et le Royaume-Uni n'y sont pas obligés. Cet « opt out » britannique a été décidé lors des négociations sur le traité de Maastricht en 1992. La monnaie officielle du Royaume-Uni reste la livre sterling, et, contrairement à la couronne danoise, elle n'est même pas rattachée au mécanisme de taux de change européen (MCE).

Le Royaume-Uni ne participe pas non plus à la législation adoptée pour créer un « espace de liberté, de sécurité et de justice », ébauchant le principe d'une coopération judiciaire aux termes du traité d'Amsterdam.

Enfin, le Royaume-Uni a obtenu une option de retrait sur la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne adoptée en décembre 2000 par les États membres, regroupant l'ensemble des droits civiques et sociaux des citoyens de l'Union.

Mais toutes ces dérogations ne suffisent pas notamment pour lutter contre l'acharnement anti-européen d'un Nigel Farage à la tête de l'UKIP.

Le 23 janvier 2013, David Cameron prononce un long discours dit « de Bloomberg » où il présente ses exigences et annonce un référendum pour convaincre les eurosceptiques de voter conservateur et non pas UKIP.

Aux élections du 7 mai 2015, l'UKIP n'obtient qu'un siège (Nigel Farage est battu), les conservateurs obtiennent la majorité à eux seuls avec 330 sièges. Les travaillistes 232, les libéraux europhiles passent de 57 sièges à 8. En Ecosse, le Scottish National Party enlève 56 des 59 sièges.

Le 10 novembre 2015, dans un discours à Chatham House, David Cameron réaffirme qu'il veut une Europe constituant un marché commun, pas un pays commun. Il précise qu'il n'a aucun attachement sentimental pour les institutions de l'UE. Il veut même abroger la loi qui oblige les tribunaux à appliquer les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), mettant en cause l'appartenance de Londres à la Convention européenne des Droits de l'Homme. Les négociations qu'il veut engager doivent porter sur la compétitivité, la protection des États hors zone euro, la souveraineté et l'immigration. Le même jour il adresse un courrier au Président du Conseil européen (Donald Tusk) afin d'entamer des négociations absolument pas prévues par les traités.

On aboutit alors au « paquet Tusk » les 18 – 19 février 2016. Dans ce paquet il est stipulé que le Préambule du Traité de Lisbonne ainsi rédigé « Résolus à poursuivre le processus créant une union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe » ne s'applique pas au Royaume-Uni. En d'autres termes, les 27 ont convenu que l'article précisant la finalité de l'organisation ne s'appliquait pas à un de ses membres !

D'autres dispositions visaient, entre autres, les mouvements de travailleurs contredisant ainsi les quatre libertés fondamentales de l'UE.

« Personne ne semble s'être posé la question de savoir si la meilleure manière de retenir les Britanniques était vraiment de céder à toutes leurs demandes. À Bruxelles, l'idée s'est répandue qu'il était impossible de leur refuser quoi que ce soit. C'était accepter de se soumettre à ce qu'il faut bien appeler un chantage, alors même que l'Union européenne repose sur le principe de coopération loyale ». (Goulard, Goodbye Europe, 2016)

« Le Royaume-Uni a transformé le droit de quitter l'UE, inscrit dans le traité, en un droit d'obtenir un traitement de faveur en menaçant de s'en aller ». (Goulard, L'accord sur le Brexit, un déni de démocratie, 2016).

La campagne du référendum devant approuver cet accord avec les 27 démarra immédiatement. Le meneur de la campagne pro-Brexit fut Dominic Cummings, qui diffusa massivement, à l'aide de publicités ciblées, le message menteur affirmant que le Brexit

permettrait de récupérer 380 millions d'euros par semaine pour le système national de santé (NHS). Ce montage reposait sur les travaux de Victoria Woodcock, son experte informatique, dont la contribution a été jugée déterminante. C'est donc le recours à une équipe « d'ingénieurs du chaos » (Da Empoli, 2019) qui a permis de tromper le vote des Britanniques.

Nouveau leader du Labour, Jeremy Corbyn, ne manquant jamais une occasion de critiquer l'UE, faisait une campagne discrète en faveur du maintien au sein de l'Union. Le 16 juin 2016, à Birstall près de Leeds, Jo Cox députée travailliste, militante européenne et jeune mère de deux enfants était assassinée.

Le vote et le gouvernement de Theresa May

Le 23 juin, à la surprise presque générale, avec de rares exceptions (Macshane, 2016), le « Leave » triompha avec 51,9% des voix. L'Écosse avec 62%, l'Irlande du Nord avec 55,8 et Londres avec 59,9% exprimèrent un vote en sens inverse mais insuffisant pour s'opposer au vote anglais (hors Londres) ou le « Remain » n'avait réuni qu'un peu plus de 40%. Une vision nous éclaire, c'est celui du vote en fonction de l'âge ; en dessous de 45 ans, les électeurs ont voté « Remain » avec 73% chez les moins de 25 ans, inversement chez les plus de 64 ans, le vote « Leave » a atteint 60% ; c'est un pays qui a dit non à sa jeunesse.

On pourrait reprendre les ouvrages entiers qui ont été consacrés à l'analyse du vote, ce qui est certain est l'opposition entre le rationnel qui inspirait le « Remain » et l'affectif qui motivait le « Leave », le résultat appartient plus à Freud qu'à Keynes. Les partisans du « Remain » avaient mis l'accent sur les périls économiques d'un « Leave » alors que les partisans du « Leave » voulaient redonner au pays sa liberté de décision, notamment en matière d'immigration et lui restituer une gloire passée confisquée par Bruxelles. L'argument économique ne portait pas car « *Le coût élevé d'un divorce n'a jamais justifié un mariage heureux* » (Goulard, Goodbye Europe, 2016).

Theresa May succède à David Cameron

Au lendemain du referendum, David Cameron annonçait son départ, suivi peu après de la désignation de Theresa May. Comme rien n'avait été préparé pour gérer le pays en cas de victoire du « Leave » les orientations du gouvernement furent exposées dans trois grands discours : Buckingham (Congrès des Tories 2 octobre 2016), Lancaster House (17 janvier 2017), Florence (22 septembre 2017) auxquels s'ajoute le Livre blanc du 2 février 2017.

Dès son discours de Buckingham, Theresa May campe le décor : « *Si vous croyez que vous êtes un citoyen du monde, vous êtes un citoyen de nulle part (if you believe you're a citizen of the world, you're a citizen of nowhere.)* ». C'est une utilisation des analyses sur le sentiment d'appartenance opposant une classe intellectuellement supérieure mondialisée et des classes traditionnelles attachées à leur territoire et à leur histoire, cette coupure n'est pas britannique mais mondiale et devient un classique de la sociologie électorale (Goodhart, 2019).

Dans ce discours, la Premier Ministre a essentiellement insisté sur la souveraineté retrouvée tout en affirmant pouvoir faire face en matière économique : « *Nous allons déposer au parlement une loi d'abrogation (Great Repeal Bill), qui retirera une fois pour toutes, les traités européens de la législation britannique... À partir de ce moment, nos lois ne seront plus faites à Bruxelles mais à Westminster, les juges qui les appliqueront ne siègeront plus à Luxembourg mais dans les tribunaux de ce pays* ». (Nicolaidis, 2017)

Selon Andrew Duff, grande figure du fédéralisme européen, l'accord de retrait doit régler un grand nombre de problèmes techniques (Duff, 2017) parmi lesquels :

- ✓ Mettre fin aux contributions du RU au budget européen et des transferts du budget européen au RU ;
- ✓ Gérer des droits des ressortissants britanniques résidant dans l'UE et réciproquement ;
- ✓ Gérer les fonctionnaires britanniques travaillant (1 500) ou retraités des institutions européennes ;
- ✓ Organiser la fin d'activité des membres britanniques du Parlement européen, de la Cour européenne de Justice, du comité des Régions, du Comité économique et social... ;
- ✓ Relocaliser des agences de l'UE situées au Royaume Uni comme l'Autorité bancaire européenne, l'Agence européenne du Médicament ;
- ✓ Se retirer de l'engagement militaire du RU des missions communes de sécurité et de défense, sortie de la police britannique d'Europol et de Frontex ;
- ✓ Définir de nouvelles formes de contrôle aux frontières notamment en Irlande du Nord et à Gibraltar.

Une fois l'intention de retrait formellement notifiée (28 mars 2017) les négociations avec l'équipe constituée autour de Michel Barnier ont abouti à des accords systématiquement rejetés par les Communes de même qu'une sortie sans accord. Le cas emblématique est celui de l'Irlande avec un célèbre triangle d'impossibilité (O'Rourke, 2018) :

- ✓ l'Irlande du Nord doit rester dans le RU,
- ✓ il ne doit pas y avoir de frontière entre les deux Irlande,
- ✓ il est inacceptable qu'il n'y ait pas de frontière entre un pays ne faisant pas partie de l'UE et un pays membre.

Commença alors un feuilleton marqué par des votes négatifs à répétition à Westminster, aggravés par le nouveau parlement issu des élections du 8 juin 2017 où la majorité de Theresa May s'est étiolée. Dans le même temps, la division au sein du pays atteignait toutes les couches de la population et provoquait des ruptures au sein des familles et même des divorces comme l'illustre le roman *Le Cœur de l'Angleterre* (Coe, 2019).

Après une longue période d'incertitude, le Royaume Uni participait aux élections européennes de mai 2019. Le résultat fut triomphal pour Nigel Farage adversaire de toujours

de l'Europe avec 31,6% des voix et 29 sièges sur 73. En seconde position les LibDem obtenaient 19,75% avec 16 députés allant siéger au groupe Renew. Les travaillistes obtenaient 13,72% avec 10 élus soit une perte de 10 sièges par rapport au précédent scrutin. Quant aux conservateurs, ils arrivaient en cinquième position (après les Verts) avec le piteux score de 8,7% perdant 15 des 19 sièges qu'ils détenaient.

Finalement Theresa May jetait l'éponge et les adhérents du parti Conservateur désignaient Boris Johnson pour lui succéder, le 24 juillet 2019.

Boris Johnson au 10 Downing Street

Dès le début le nouveau Premier Ministre voulut suspendre le Parlement afin de ne limiter qu'à quelques jours la période où il pourrait s'opposer à un projet de « no-deal ». Une bataille complexe se termina le 24 septembre par une décision de la Cour suprême déclarant que la suspension du Parlement était illégale.

Les négociations continuaient avec prolongement du délai et le 17 octobre, un nouvel accord mettait fin au litige relatif à l'Irlande en instaurant une frontière douanière entre l'Irlande du Nord et la Grande Bretagne. L'accord renégocié avait cependant peu de chances d'être validé par le Parlement d'autant plus que les députés unionistes de l'Irlande du Nord qui conditionnaient la fragile majorité y étaient opposés.

Un nouveau report était accepté le 23 octobre par les 27, malgré la volonté initiale de Boris Johnson de ne plus demander de report. Le 28 octobre le Conseil européen acceptait un report au 30 janvier 2020 et le lendemain, les parlementaires votaient la tenue d'élections anticipées à la date du 12 décembre.

Il faut bien voir que le pays était excédé par tous ces délais, depuis plus de deux ans, le dossier du Brexit absorbait l'essentiel du travail gouvernemental. De leur côté, les 27 passaient un temps considérable sur le dossier britannique tandis que les difficultés d'approbation des membres de la Commission par le Parlement européen reportaient au 1^{er} décembre la prise de fonction de la Commission présidée par Ursula Von der Leyen.

Le 12 décembre les électeurs britanniques retournaient aux urnes. Boris Johnson escomptait bien renforcer sa majorité et les sondages n'incitaient pas ses opposants à l'optimisme. Le résultat fut au-delà de ses espérances.

Le parti qui réalisa la plus forte progression fut le LibDem avec 4% tout en perdant un siège, les conservateurs progressaient de 1,1% en gagnant 47 sièges, le parti national écossais progressait de 0,9% en gagnant 13 sièges, quant aux travaillistes, leur chute de 7,7% leur faisait perdre 59 sièges. Ainsi contrairement à l'interprétation superficielle amplement exposée dans les médias, ce qui a fait gagner Boris Johnson c'est la mécanique implacable du scrutin majoritaire à un tour, décuplant l'effondrement travailliste et non un engouement pour le Brexit chanté par Boris Johnson. L'effondrement travailliste est imputable à un

programme radical en matière économique et sociale, à une proposition illisible sur le Brexit (nouveau référendum mais avec une position neutre) et des relents d'antisémitisme chez Jeremy Corbyn (Goldsmith, 2019), réduit à céder sa place en avril 2020.

Cependant, une politologue (Pipa Norris, Harvard) a recombinaé les suffrages exprimés pour les regrouper en « Leave » et partisans d'un second référendum, ces derniers viennent en tête avec 1,6 million de voix d'avance, conformément aux sondages qui donnaient un « Remain » vainqueur en cas de nouveau référendum.

Cette majorité inespérée a permis à Boris Johnson de faire approuver en deux votes clairs l'accord du 16 octobre 2019 négocié avec l'UE. Les votes furent rondement menés et le jeudi 16 janvier, Politico titrait à propos des députés britanniques élus au Parlement européen et achevant leur dernière plénière : « Last choucroute in Strasbourg ».

En effet le 31 janvier le Royaume-Uni quitte l'Union européenne, le Premier ministre britannique ne participe plus au Conseil européen et les ministres britanniques plus au Conseil, les 73 députés britanniques quittent le Parlement européen⁸ et des négociations commencent pour définir les futures relations commerciales. Ces négociations doivent être terminées à l'issue d'une période de transition le 31 décembre 2020. Il faudra gérer dès le 1^{er} février 2020, les échanges entre le Royaume-Uni et l'UE comme des échanges internationaux au prix d'une complexité administrative à laquelle le gouvernement britannique ne semble pas totalement préparé (Fayette, 2019).

Voilà un joli programme pour Michel Barnier et son équipe remaniée, n'oublions pas aussi le rôle du Parlement européen qui sera très vigilant sur les droits des citoyens européens au Royaume-Uni et symétriquement.

Le 23 janvier, la Reine signait la loi de retrait du Royaume-Uni consacrant la première application de l'article 50 du Traité de Lisbonne. À quand l'invocation de l'article 49 « *Tout État européen qui respecte les valeurs visées à l'article 2⁹ et s'engage à les promouvoir peut demander à devenir membre de l'Union* »... ans combien de temps ?



⁸Vingt-sept nouveaux députés vont occuper une partie des 73 sièges vacants, ce qui donnera cinq nouveaux élus pour la France et l'Espagne, 3 pour l'Italie et les Pays-Bas, 2 pour l'Irlande et 1 pour neuf autres pays. Politiquement cela renforcera le poids de la droite et de l'extrême droite et affaiblira celui de la gauche, le groupe S&D perdant six sièges.

⁹ L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie...

Références

- Coe, J. (2019). Le coeur de l'Angleterre.(J. Kamoun, Trad.) Paris: Gallimard.
- Da Empoli, G. (2019). Les ingénieurs du chaos. Paris: Jean-Claude Lattès.
- Duff, A. (2017, May 30). Brexit : time for plan B. Récupéré sur European Policy Centre.
- Fayette, J. (2019, mars). Brexit en discussion, accords et passeports en question. Constructif(52).
- Goldsmith, M. (2019, Décembre 23). L'antisémitisme au sein du parti travailliste et les élections de 2019. Télés. Récupéré sur <https://www.telos-eu.com/fr/lantisemitisme-au-sein-du-parti-travailliste-et-le.html>
- Goodhart, D. (2019). Les deux clans - La nouvelle fracture mondiale. (V. Le Plouhinec, Trad.) Paris: Les Arènes.
- Goulard, S. (2016). Goodbye Europe. Paris: Flammarion - Café Voltaire.
- Goulard, S. (2016, février 22). L'accord sur le Brexit, un déni de démocratie. Les Echos.
- Laïdi, Z. (November 2019). Can Europe learn to play power politics ? London: Center for European Reform.
- Macshane, D. (2016). Brexit - How Britain left Europe (éd. 2nd). London: I. B. Tauris.
- Nicolaïdis, K. (2017). The Political Mantra: Brexit, Control and the Transformation of the European Order. Dans F. Fabbrini, The Law and Politics of Brexit,. Oxford University Press.
- O'Rourke, K. (2018). Une brève histoire du Brexit. Paris: Odile Jacob.
- Raffarin, J.-P., & Bizet, J. (2017). Rapport 425 (2016-2017) Groupe de suivi sur le retrait du Royaume Uni et la refondation de l'Union européenne. Paris : Sénat.
-

*Carnet d'Europe est une publication de Presse fédéraliste créée et dirigée par
Alain RÉGUILLON depuis 2008.*

Son rédacteur en chef est Alain MALÉGARIE, conférencier du réseau Team Europe.

Ce numéro présente des articles de Chloé MOULLEC, étudiante, Jacques FAYETTE, professeur honoraire de l'Université Lyon III, Alain MALÉGARIE et Alain REGUILLON. Ce numéro bénéficie d'une contribution exceptionnelle de Sylvie GUILLAUME, députée européenne, présidente de la délégation française au sein du groupe de l'Alliance des socialistes et démocrates pour l'Europe

Les articles contenus dans cette revue n'engagent que leurs auteurs

Livrets et livres d'Alain RÉGUILLON

- 1977 **"l'Europe pas à pas"**
Édition Fédération nationale Léo-Lagrange
- 1982 **"Communauté européenne, pour une relance efficace"**
Édition du CCRE Rhône-Alpes
- 1985 **"Mieux connaître l'Europe"**
Édition CCRE Rhône-Alpes
- 1988 **"Du Traité de Rome à l'Acte unique"**
Édition du Centre Régional d'échanges internationaux RI
- 1988 **"Vienne, ville européenne"–**
Edité par la ville de Vienne en Isère
- 2003 **« Avenir de l'Europe : une Convention pour quoi faire ? »** Éditions l'Harmattan.
- 2005 **« Quelles frontières pour l'Europe »,**
Éditions l'Harmattan
- 2006 **"Idées reçues sur l'Europe"**
Éditions le Cavalier bleu
- 2008-2010 *Participation à la publication du **Grand livre des idées reçues** – édition du Cavalier bleu*
- 2011 **L'Europe de Schuman est-elle encore d'actualité ?**
Revue Carnet d'Europe
- 2018 **Migrations : le dossier qui empoisonne l'Union européenne**
Revue Carnet d'Europe – Recueil des lettres d'actualités européennes - Tome 2 - éditions Presse fédéraliste

Avec Alain MALÉGARIE

- 2012 **L'euro, un succès inachevé ?**
Revue Carnet d'Europe, édition Presse fédéraliste
- 2015 **« dettes souveraines des États membres de l'Union européenne : la Grèce au milieu du chaos !**
Revue Carnet d'Europe – Recueil des lettres d'actualité européennes - Tome 1 – éditions Presse fédéraliste
- 2019 **Marché intérieur et mondialisation**
Revue Carnet d'Europe – recueil des lettres d'actualité européennes Tome 3 -édition Presse fédéraliste

Autres publications

- 2014 **Alain MALÉGARIE et Catherine GUIBOURG : « Osez l'Europe »**
Édition Presse fédéraliste

Sommaire

| | |
|---|----------------|
| <i>L'édito d'Alain Réguillon</i> | <i>page 2</i> |
| <i>Le billet de Sylvie Guillaume députée européenne</i> <i>« Bonne année 2020, résolutement européenne »</i> | <i>page 3</i> |
| <i>Les brèves de l'actu par Alain Malétrie, Chloé Moullec et Alain Réguillon</i> | |
| <i>La Croatie préside le Conseil l'Union européenne pour six mois</i> | <i>page 5</i> |
| <i>L'Europe de la défense sur les rails ou serpent de mer ?</i> | <i>page 7</i> |
| <i>La commission européenne soutient la lutte contre les violences</i> <i>Et le harcèlement dans le monde du travail</i> | <i>page 9</i> |
| <i>La politique communautaire migratoire, vers une perspective</i> <i>De conciliation ?</i> | <i>page 11</i> |
| <i>Le soutien de l'Union européenne au secteur apicole</i> | <i>page 13</i> |
| <i>Le « SMIC » européen – fin de l'Arlésienne ?</i> | <i>page 14</i> |
| <i>La fusion FIAT-Chrysler-PSA ; un bon point pour l'Europe</i> <i>Industrielle</i> | <i>page 16</i> |
| <i>De Cop en Cop : quel Cap ?</i> | <i>page 18</i> |
| <i>Le dossier de l'actu par Jacques Fayette, professeur honoraire de Lyon III</i> | |
| <i>Le Royaume-Uni prend le large</i> | <i>page 21</i> |

Bulletin d'abonnement* et/ou de commande
(A retourner à Alain REGUILLON – 23, passage des Alouettes – 69008 LYON)

Nom et prénom

Adresse courriel

Adresse postale

Chèque à l'ordre de Presse fédéraliste

Date et signature

*6 N° par an pour 20 € contre 30 € à l'unité

Commande des tomes de l'actualité européenne

T1 : 10€ - T2 : 10 € T3 : 15 € - T4 : 5 €. Les 4 T = 35 €
(Cercle le ou les tomes choisis – frais de port offerts)

*L'actualité européenne de 2008 à 2019
4 tomes pour mieux comprendre les enjeux de la décennie*



Tome 1 -10 €

*Dettes souveraines des Etats membres de l'Union européenne : la
Grèce au milieu du chaos*

Tome 2 – 10 €

Migrations : le dossier qui empoisonne l'Union européenne

Tome 3 – 15 €

Marché intérieur et mondialisation

Tome 4 – 5 €

Union européenne : l'insuffisante intégration !

Les 4 tomes 35 € au lieu de 40 €